



Accueil / Enfance et scolarité / [Restauration scolaire](#)

RESTAURATION SCOLAIRE

Voir les menus

Les menus du 3 mars au 11 avril 2025

Menu du 4 mars 2025 – Mardi Gras

Menu du 20 mars 2025 – Menu de Printemps

Le fonctionnement

Règlement intérieur

Le coût

Tarif de 5 € pour les enfants fréquentant régulièrement la cantine de 1 à 4 repas par semaine.

Tarif de 10 € pour le repas pris sans avoir été commandé au préalable.

Tarif de 2,50 € pour les enfants allergiques avec PAI, dont le panier repas est fourni par la famille.

Payer les factures

Le paiement s'effectue en fin de mois à réception de la facture.

Le règlement peut se faire :

- En ligne sur [mon espace famille](#),
- Par chèque bancaire à l'ordre de la Régie cantine et étude surveillée,
- En espèces auprès du secrétariat de Mairie.

MAIRIE DE DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX

Grande Rue

77163 DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX

01 64 04 32 72

Nous contacter



Copyright 2025 Mairie de Dammartin-sur-Tigaux